



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 42211

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le nombre toujours croissant d'enquetes et de questionnaires obligatoires auxquels sont soumises les PMI de la part des differents ministeres et notamment du ministere de l'industrie. Les chefs d'entreprise doivent repondre sans arret a des questionnaires de plusieurs pages (enquete trimestrielle de branche, enquete annuelle d'entreprise, enquete sur la situation et les perspectives dans l'industrie...). Les resultats de ces enquetes, quand ils leur sont communiquees, n'ont le plus souvent pour eux aucun interet. Ce travail administratif les prive d'un temps precieux qu'ils ne demanderaient qu'a passer a une meilleure fabrication et commercialisation de leurs produits. Il est urgent d'allieger la tache administrative des chefs d'entreprise pour qu'ils soient davantage operationnels. Elle demande au ministre quelles mesures il compte prendre pour oeuvrer dans ce sens.

Texte de la réponse

La charge que represente pour les entreprises le remplissage des formulaires administratifs, et en particulier statistiques, s'eleve en moyenne a 440 heures par an pour les PMI de 20 a 500 salaries et represente un cout financier de 100 000 francs. Il va de soi que la politique du Gouvernement est de reduire ces couts. Les resultats de cette enquete ainsi que les propositions de simplification faites par les huit mille PMI qui ont participe a cette investigation ont ete transmis a l'ensemble des membres du Gouvernement. Pour ce qui concerne le ministere de l'industrie, les enquetes statistiques ont deja ete allegees dans le passe. C'est ainsi que les entreprises employant entre 10 et 19 salaries depuis 1992 ne sont plus soumises a cette obligation. Un alliegement supplementaire de 30 % est prevu a court terme. La fusion de declarations fiscales concernant notamment la taxe professionnelle et l'impot sur les societes sera preconisee. Il a enfin ete decide de regrouper plusieurs procedures d'aides a l'innovation et a la diffusion des technologies, gerees par le ministere de l'industrie, en une procedure unique de soutien a la conquete et a la maitrise des technologies cles pour la France.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42211

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4345

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5666